

# Journals

No. 78

Monday, March 23, 1998

11:00 a.m.

# Journaux

N<sup>o</sup> 78

Le lundi 23 mars 1998

11h00

The Clerk informed the House of the unavoidable absence of the Speaker.

Thereupon, Ms. Thibeault (Saint-Lambert), Assistant Deputy Chairman of Committees of the Whole, took the Chair, pursuant to Standing Order 8.

## PRAYERS

### PRIVATE MEMBERS' BUSINESS

At 11:00 a.m., pursuant to Standing Order 30(6), the House proceeded to the consideration of Private Members' Business.

The Order was read for the second reading and reference to the Standing Committee on National Defence and Veterans Affairs of Bill C-232, An Act to facilitate participation in the reserve force.

Mr. Hart (Okanagan — Coquihalla), seconded by Mr. Stinson (Okanagan — Shuswap), moved, — That the Bill be now read a second time and referred to the Standing Committee on National Defence and Veterans Affairs.

Debate arose thereon.

Pursuant to Standing Order 96(1), the Order was dropped from the Order Paper.

### GOVERNMENT ORDERS

The Order was read for the consideration at report stage of Bill C-28, An Act to amend the Income Tax Act, the Income Tax Application Rules, the Bankruptcy and Insolvency Act, the Canada Pension Plan, the Children's Special Allowances Act, the Companies' Creditors Arrangement Act, the Cultural Property Export and Import Act, the Customs Act, the Customs Tariff, the Employment Insurance Act, the Excise Tax Act, the Federal-Provincial Fiscal Arrangements Act, the Income Tax Conventions Interpretation Act, the Old Age Security Act, the Tax Court of Canada Act, the Tax Rebate Discounting Act, the Unemployment Insurance Act, the Western Grain Transition Payments Act and certain Acts related to the Income Tax Act, as reported by the Standing Committee on Finance with amendments.

Le Greffier informe la Chambre de l'absence inévitable du Président.

Sur ce, M<sup>me</sup> Thibeault (Saint-Lambert), Vice-président adjoint des Comités pléniers, assume la présidence, conformément à l'article 8 du Règlement.

## PRIÈRE

### AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

À 11h00, conformément à l'article 30(6) du Règlement, la Chambre aborde l'étude des Affaires émanant des députés.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants du projet de loi C-232, Loi visant à faciliter la participation aux activités de la force de réserve.

M. Hart (Okanagan — Coquihalla), appuyé par M. Stinson (Okanagan — Shuswap), propose, — Que le projet de loi soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé au Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants.

Il s'élève un débat.

Conformément à l'article 96(1) du Règlement, l'ordre est rayé du Feuilleton.

### ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Il est donné lecture de l'ordre relatif à l'étude à l'étape du rapport du projet de loi C-28, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, les Règles concernant l'application de l'impôt sur le revenu, la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, le Régime de pensions du Canada, la Loi sur les allocations spéciales pour enfants, la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies, la Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels, la Loi sur les douanes, le Tarif des douanes, la Loi sur l'assurance-emploi, la Loi sur la taxe d'accise, la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, la Loi sur l'interprétation des conventions en matière d'impôts sur le revenu, la Loi sur la sécurité de la vieillesse, la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt, la Loi sur la cession du droit au remboursement en matière d'impôt, la Loi sur l'assurance-chômage, la Loi sur les paiements de transition du grain de l'Ouest et certaines lois liées à la Loi de l'impôt sur le revenu, dont le Comité permanent des finances a fait rapport avec des amendements.

Pursuant to Standing Order 76.1(5), the Speaker selected for debate the following motions:

Motion No. 1.

Motion No. 2.

Motion No. 3.

Mr. Solberg (Medicine Hat), seconded by Mr. Epp (Elk Island), moved Motion No. 1, — That Bill C-28, in Clause 178, be amended by replacing lines 35 to 40 on page 315 with the following:

“Canada;”

Debate arose on Motion No. 1.

The question was put on Motion No. 1 and, pursuant to Standing Order 76.1(8), the recorded division was deferred.

Mr. Loubier (Saint-Hyacinthe — Bagot), seconded by Mr. Brien (Témiscamingue), moved Motion No. 2, — That Bill C-28 be amended by deleting clause 241.

Debate arose on Motion No. 2.

#### STATEMENTS BY MEMBERS

Pursuant to Standing Order 31, Members made statements.

#### ORAL QUESTIONS

Pursuant to Standing Order 30(5), the House proceeded to Oral Questions.

#### DAILY ROUTINE OF BUSINESS

##### TABLING OF DOCUMENTS

Pursuant to Standing Order 32(2), Mr. Adams (Parliamentary Secretary to the Leader of the Government in the House of Commons) laid upon the Table, — Government responses, pursuant to Standing Order 36(8), to the following petitions:

— No. 361-0104 concerning nuclear weapons. — Sessional Paper No. 8545-361-46;

— Nos. 361-0176 and 361-0218 concerning the protection of the environment. — Sessional Paper No. 8545-361-47;

— No. 361-0316 concerning the Canada Pension Plan. — Sessional Paper No. 8545-361-5H;

— No. 361-0348 concerning the Canadian Wheat Board. — Sessional Paper No. 8545-361-48;

— Nos. 361-0369, 361-0404, 361-0406, 361-0438 and 361-0445 concerning police and firefighters' death benefits. — Sessional Paper No. 8545-361-14A;

— No. 361-0403 concerning pornography. — Sessional Paper No. 8545-361-49.

##### PRESENTING REPORTS FROM COMMITTEES

Mr. Baker (Gander — Grand Falls), from the Standing Committee on Fisheries and Oceans, presented the 1st Report of the Committee (The East Coast Report). — Sessional Paper No. 8510-361-43.

Conformément à l'article 76.1(5) du Règlement, le Président choisit pour débat les motions suivantes:

Motion n° 1.

Motion n° 2.

Motion n° 3.

M. Solberg (Medicine Hat), appuyé par M. Epp (Elk Island), propose la motion n° 1, — Que le projet de loi C-28, à l'article 178, soit modifié par substitution, aux lignes 38 à 43, page 315, de ce qui suit:

« Canada; »

Il s'élève un débat sur la motion n° 1.

La motion n° 1 est mise aux voix et, conformément à l'article 76.1(8) du Règlement, le vote par appel nominal est différé.

M. Loubier (Saint-Hyacinthe — Bagot), appuyé par M. Brien (Témiscamingue), propose la motion n° 2, — Que le projet de loi C-28 soit modifié par suppression de l'article 241.

Il s'élève un débat sur la motion n° 2.

#### DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Conformément à l'article 31 du Règlement, des députés font des déclarations.

#### QUESTIONS ORALES

Conformément à l'article 30(5) du Règlement, la Chambre procède à la période de questions orales.

#### AFFAIRES COURANTES ORDINAIRES

##### DÉPÔT DE DOCUMENTS

Conformément à l'article 32(2) du Règlement, M. Adams (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes) dépose sur le Bureau, — Réponses du gouvernement, conformément à l'article 36(8) du Règlement, aux pétitions suivantes:

— n° 361-0104 au sujet des armes nucléaires. — Document parlementaire n° 8545-361-46;

— n°s 361-0176 et 361-0218 au sujet de la protection de l'environnement. — Document parlementaire n° 8545-361-47;

— n° 361-0316 au sujet du Régime de pensions du Canada. — Document parlementaire n° 8545-361-5H;

— n° 361-0348 au sujet de la Commission canadienne du blé. — Document parlementaire n° 8545-361-48;

— n°s 361-0369, 361-0404, 361-0406, 361-0438 et 361-0445 au sujet de prestations de décès pour des agents de police et des pompiers. — Document parlementaire n° 8545-361-14A;

— n° 361-0403 au sujet la pornographie. — Document parlementaire n° 8545-361-49.

##### PRÉSENTATION DE RAPPORTS DE COMITÉS

M. Baker (Gander — Grand Falls), du Comité permanent des pêches et des océans, présente le 1<sup>er</sup> rapport de ce Comité (Rapport: La côte est). — Document parlementaire n° 8510-361-43.

Pursuant to Standing Order 109, the government was requested by the Committee to table a comprehensive response.

A copy of the relevant Minutes of Proceedings (*Meeting No. 29*) was tabled.

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale.

Un exemplaire des Procès-verbaux pertinents (*réunion n° 29*) est déposé.

Mr. Adams (Parliamentary Secretary to the Leader of the Government in the House of Commons), from the Standing Committee on Procedure and House Affairs, presented the 24th Report of the Committee, which was as follows:

The Committee recommends, pursuant to Standing Orders 104 and 114, the following change in the membership of the Standing Committee on Agriculture and Agri-Food:

Hélène Alarie for Jean-Guy Chrétien

A copy of the relevant Minutes of Proceedings was tabled.

M. Adams (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes), du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présente le 24<sup>e</sup> rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Le Comité recommande, conformément au mandat que lui confèrent les articles 104 et 114 du Règlement, le changement suivant dans la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire:

Hélène Alarie pour Jean-Guy Chrétien

Un exemplaire des Procès-verbaux pertinents est déposé.

#### INTRODUCTION OF PRIVATE MEMBERS' BILLS

Pursuant to Standing Orders 68(2) and 69(1), on motion of Mr. Robinson (Burnaby — Douglas), seconded by Ms. Wasylycia-Leis (Winnipeg North Centre), Bill C-383, An Act to amend the Food and Drugs Act (warnings on alcoholic beverage containers), was introduced, read the first time, ordered to be printed and ordered for a second reading at the next sitting of the House.

#### MOTIONS

By unanimous consent, it was ordered, — That the 24th Report of the Standing Committee on Procedure and House Affairs, presented earlier today, be concurred in.

#### PRESENTING PETITIONS

Pursuant to Standing Order 36, petitions certified correct by the Clerk of Petitions were presented as follows:

— by Mr. Steckle (Huron — Bruce), one concerning the regulation of food and drugs (No. 361-0656);

— by Mr. White (Langley — Abbotsford), one concerning sex offenders (No. 361-0657), one concerning the Young Offenders Act (No. 361-0658) and one concerning victims of crime (No. 361-0659);

— by Mr. Adams (Peterborough), one concerning the Patent Act (drug research) (No. 361-0660) and one concerning international trade (No. 361-0661);

— by Mr. Robinson (Burnaby — Douglas), one concerning international trade (No. 361-0662) and one concerning the Canada Pension Plan (No. 361-0663).

#### QUESTIONS ON ORDER PAPER

Mr. Adams (Parliamentary Secretary to the Leader of the Government in the House of Commons) presented the answer to question Q-42 on the Order Paper.

#### DÉPÔT DE PROJETS DE LOI ÉMANANT DES DÉPUTÉS

Conformément aux articles 68(2) et 69(1) du Règlement, sur motion de M. Robinson (Burnaby — Douglas), appuyé par M<sup>me</sup> Wasylycia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord), le projet de loi C-383, Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues (mises en garde sur les contenants de boissons alcooliques), est déposé, lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

#### MOTIONS

Du consentement unanime, il est ordonné, — Que le 24<sup>e</sup> rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présenté plus tôt aujourd'hui, soit agréé.

#### PRÉSENTATION DE PÉTITIONS

Conformément à l'article 36 du Règlement, des pétitions certifiées correctes par le greffier des pétitions sont présentées:

— par M. Steckle (Huron — Bruce), une au sujet de la réglementation des aliments et des drogues (n° 361-0656);

— par M. White (Langley — Abbotsford), une au sujet des agresseurs sexuels (n° 361-0657), une au sujet de la Loi sur les jeunes contrevenants (n° 361-0658) et une au sujet des victimes du crime (n° 361-0659);

— par M. Adams (Peterborough), une au sujet de la Loi sur les brevets (recherche sur les médicaments) (n° 361-0660) et une au sujet du commerce international (n° 361-0661);

— par M. Robinson (Burnaby — Douglas), une au sujet du commerce international (n° 361-0662) et une au sujet du Régime de pensions du Canada (n° 361-0663).

#### QUESTIONS INSCRITES AU FEUILLETON

M. Adams (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes) présente la réponse à la question Q-42 inscrite au Feuilleton.

## GOVERNMENT ORDERS

The House resumed consideration at report stage of Bill C-28, An Act to amend the Income Tax Act, the Income Tax Application Rules, the Bankruptcy and Insolvency Act, the Canada Pension Plan, the Children's Special Allowances Act, the Companies' Creditors Arrangement Act, the Cultural Property Export and Import Act, the Customs Act, the Customs Tariff, the Employment Insurance Act, the Excise Tax Act, the Federal-Provincial Fiscal Arrangements Act, the Income Tax Conventions Interpretation Act, the Old Age Security Act, the Tax Court of Canada Act, the Tax Rebate Discounting Act, the Unemployment Insurance Act, the Western Grain Transition Payments Act and certain Acts related to the Income Tax Act, as reported by the Standing Committee on Finance with amendments.

And of Motion No. 2.

The debate continued on Motion No. 2.

The question was put on Motion No. 2 and, pursuant to Standing Order 76.1(8), the recorded division was deferred.

Ms. Wasylycia-Leis (Winnipeg North Centre), seconded by Ms. Hardy (Yukon), moved Motion No. 3, — That Bill C-28, in Clause 285.1, be amended by adding after line 13 on page 454 the following:

“(3) Section 15 of the Federal Provincial Fiscal Arrangements Act is amended by adding the following after subsection (3):

(3.1) The Minister shall table in the House of Commons, in September of each year commencing in the year 1998 and ending in the year 2003, a report assessing the adequacy of the cash portion of the total entitlement referred to in subsection (3) to sustain the principles of the Canada Health Act, and where the House of Commons is not sitting in September of that year, the Minister shall table the report in the month in which the House next sits.”

By unanimous consent, it was ordered, — That Motion No. 3 be amended by adding after the word “Minister” everywhere it occurs the following:

“of Health”.

Debate arose on Motion No. 3 as amended.

## MOTIONS

By unanimous consent, it was ordered, — That any recorded divisions requested on report stage motions of Bill C-28, An Act to amend the Income Tax Act, the Income Tax Application Rules, the Bankruptcy and Insolvency Act, the Canada Pension Plan, the Children's Special Allowances Act, the Companies' Creditors Arrangement Act, the Cultural Property Export and Import Act, the Customs Act, the Customs Tariff, the Employment Insurance Act, the Excise Tax Act, the Federal-Provincial Fiscal Arrangements Act, the Income Tax Conventions Interpretation Act, the Old Age Security Act, the Tax Court of Canada Act, the Tax Rebate Discounting Act, the Unemployment Insurance Act, the Western Grain Transition

## ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

La Chambre reprend l'étude à l'étape du rapport du projet de loi C-28, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, les Règles concernant l'application de l'impôt sur le revenu, la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, le Régime de pensions du Canada, la Loi sur les allocations spéciales pour enfants, la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies, la Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels, la Loi sur les douanes, le Tarif des douanes, la Loi sur l'assurance-emploi, la Loi sur la taxe d'accise, la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, la Loi sur l'interprétation des conventions en matière d'impôts sur le revenu, la Loi sur la sécurité de la vieillesse, la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt, la Loi sur la cession du droit au remboursement en matière d'impôt, la Loi sur l'assurance-chômage, la Loi sur les paiements de transition du grain de l'Ouest et certaines lois liées à la Loi de l'impôt sur le revenu, dont le Comité permanent des finances a fait rapport avec des amendements.

Et de la motion n° 2.

Le débat se poursuit sur la motion n° 2.

La motion n° 2 est mise aux voix et, conformément à l'article 76.1(8) du Règlement, le vote par appel nominal est différé.

M<sup>me</sup> Wasylycia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord), appuyée par M<sup>me</sup> Hardy (Yukon), propose la motion n° 3, — Que le projet de loi C-28, à l'article 285.1, soit modifié par adjonction, après la ligne 14, page 454, de ce qui suit:

« (3) L'article 15 de la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces est modifié par adjonction, après le paragraphe 3, de ce qui suit:

(3.1) Le ministre dépose à la Chambre des communes, en septembre de chaque année, depuis l'année 1998 jusqu'à 2003, un rapport déterminant si la partie payable au comptant du montant total qui peut être versé au titre du paragraphe (3) est suffisante pour maintenir les principes de la Loi canadienne sur la santé. Si la Chambre ne siège pas pendant le mois de septembre d'une année, le ministre dépose le rapport pendant le premier mois suivant au cours duquel la Chambre siège. »

Du consentement unanime, il est ordonné, — Que la motion n° 3 soit modifiée par adjonction, après toute occurrence du mot « ministre », de ce qui suit:

« de la Santé ».

Il s'élève un débat sur la motion n° 3 telle que modifiée.

## MOTIONS

Du consentement unanime, il est ordonné, — Que tous votes par appel nominal demandés sur les motions à l'étape du rapport du projet de loi C-28, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, les Règles concernant l'application de l'impôt sur le revenu, la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, le Régime de pensions du Canada, la Loi sur les allocations spéciales pour enfants, la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies, la Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels, la Loi sur les douanes, le Tarif des douanes, la Loi sur l'assurance-emploi, la Loi sur la taxe d'accise, la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, la Loi sur l'interprétation des conventions en matière

Payments Act and certain Acts related to the Income Tax Act, be deferred to Wednesday, March 25, 1998, at the expiry of the time provided for Private Members' Business.

#### GOVERNMENT ORDERS

The House resumed consideration at report stage of Bill C-28, An Act to amend the Income Tax Act, the Income Tax Application Rules, the Bankruptcy and Insolvency Act, the Canada Pension Plan, the Children's Special Allowances Act, the Companies' Creditors Arrangement Act, the Cultural Property Export and Import Act, the Customs Act, the Customs Tariff, the Employment Insurance Act, the Excise Tax Act, the Federal-Provincial Fiscal Arrangements Act, the Income Tax Conventions Interpretation Act, the Old Age Security Act, the Tax Court of Canada Act, the Tax Rebate Discounting Act, the Unemployment Insurance Act, the Western Grain Transition Payments Act and certain Acts related to the Income Tax Act, as reported by the Standing Committee on Finance with amendments.

And of Motion No. 3 as amended.

The debate continued on Motion No. 3 as amended.

The question was put on Motion No. 3, as amended, and, pursuant to Standing Order 76.1(8), the recorded division was deferred.

Pursuant to Standing Order 76.1(8), the House proceeded to the taking of the deferred recorded divisions at report stage of Bill C-28, An Act to amend the Income Tax Act, the Income Tax Application Rules, the Bankruptcy and Insolvency Act, the Canada Pension Plan, the Children's Special Allowances Act, the Companies' Creditors Arrangement Act, the Cultural Property Export and Import Act, the Customs Act, the Customs Tariff, the Employment Insurance Act, the Excise Tax Act, the Federal-Provincial Fiscal Arrangements Act, the Income Tax Conventions Interpretation Act, the Old Age Security Act, the Tax Court of Canada Act, the Tax Rebate Discounting Act, the Unemployment Insurance Act, the Western Grain Transition Payments Act and certain Acts related to the Income Tax Act, as reported by the Standing Committee on Finance with amendments.

Pursuant to Order made earlier today, the recorded divisions were further deferred until Wednesday, March 25, 1998, at the expiry of the time provided for Private Members' Business.

d'impôts sur le revenu, la Loi sur la sécurité de la vieillesse, la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt, la Loi sur la cession du droit au remboursement en matière d'impôt, la Loi sur l'assurance-chômage, la Loi sur les paiements de transition du grain de l'Ouest et certaines lois liées à la Loi de l'impôt sur le revenu, soient différés jusqu'au mercredi 25 mars 1998, à la fin de la période prévue pour les Affaires émanant des députés.

#### ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

La Chambre reprend l'étude à l'étape du rapport du projet de loi C-28, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, les Règles concernant l'application de l'impôt sur le revenu, la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, le Régime de pensions du Canada, la Loi sur les allocations spéciales pour enfants, la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies, la Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels, la Loi sur les douanes, le Tarif des douanes, la Loi sur l'assurance-emploi, la Loi sur la taxe d'accise, la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, la Loi sur l'interprétation des conventions en matière d'impôts sur le revenu, la Loi sur la sécurité de la vieillesse, la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt, la Loi sur la cession du droit au remboursement en matière d'impôt, la Loi sur l'assurance-chômage, la Loi sur les paiements de transition du grain de l'Ouest et certaines lois liées à la Loi de l'impôt sur le revenu, dont le Comité permanent des finances a fait rapport avec des amendements.

Et de la motion n° 3 telle que modifiée.

Le débat se poursuit sur la motion n° 3 telle que modifiée.

La motion n° 3, telle que modifiée, est mise aux voix et, conformément à l'article 76.1(8) du Règlement, le vote par appel nominal est différé.

Conformément à l'article 76.1(8) du Règlement, la Chambre aborde les votes par appel nominal différés à l'étape du rapport du projet de loi C-28, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, les Règles concernant l'application de l'impôt sur le revenu, la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, le Régime de pensions du Canada, la Loi sur les allocations spéciales pour enfants, la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies, la Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels, la Loi sur les douanes, le Tarif des douanes, la Loi sur l'assurance-emploi, la Loi sur la taxe d'accise, la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, la Loi sur l'interprétation des conventions en matière d'impôts sur le revenu, la Loi sur la sécurité de la vieillesse, la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt, la Loi sur la cession du droit au remboursement en matière d'impôt, la Loi sur l'assurance-chômage, la Loi sur les paiements de transition du grain de l'Ouest et certaines lois liées à la Loi de l'impôt sur le revenu, dont le Comité permanent des finances a fait rapport avec des amendements.

Conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, les votes par appel nominal sont de nouveau différés jusqu'au mercredi 25 mars 1998, à la fin de la période prévue pour les Affaires émanant des députés.

#### RETURNS AND REPORTS DEPOSITED WITH THE CLERK OF THE HOUSE

Pursuant to Standing Order 32(1), papers deposited with the Clerk of the House were laid upon the Table as follows:

— by Mr. Marchi (Minister for International Trade) — Report of the Export Development Corporation, together with the Auditor General's report, for the year ended December 31, 1997, pursuant to the Financial Administration Act, R. S. 1985, c. F-11, sbs. 150(1). — Sessional Paper No. 8560-361-289. (*Pursuant to Standing Order 32(5), permanently referred to the Standing Committee on Foreign Affairs and International Trade*)

— by Ms. McLellan (Minister of Justice) — Copies of the Federal Court Rules, 1998, made by the rules committee of the Federal Court of Canada on January 26, 1998, pursuant to the Federal Court Act, R.S. 1985, c. F-7, sbs. 46(5). — Sessional Paper No. 8560-361-620. (*Pursuant to Standing Order 32(5), permanently referred to the Standing Committee on Justice and Human Rights*)

#### PROCEEDINGS ON ADJOURNMENT MOTION

At 6:27 p.m., by unanimous consent, the question "That this House do now adjourn" was deemed to have been proposed.

After debate, the question was deemed to have been adopted.

#### ADJOURNMENT

At 6:33 p.m., the Acting Speaker adjourned the House until tomorrow at 10:00 a.m., pursuant to Standing Order 24(1).

#### ÉTATS ET RAPPORTS DÉPOSÉS AUPRÈS DU GREFFIER DE LA CHAMBRE

Conformément à l'article 32(1) du Règlement, des documents remis au Greffier de la Chambre sont déposés sur le Bureau de la Chambre comme suit:

— par M. Marchi (Ministre du Commerce international) — Rapport de la Société pour l'expansion des exportations, ainsi que le rapport du Vérificateur général y afférent, pour l'exercice terminé le 31 décembre 1997, conformément à la Loi sur la gestion des finances publiques, L. R. 1985, ch. F-11, par. 150(1). — Document parlementaire n° 8560-361-289. (*Conformément à l'article 32(5) du Règlement, renvoi en permanence au Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international*)

— par M<sup>me</sup> McLellan (ministre de la Justice) — Copies des Règles de la Cour fédérale (1998), établies le 26 janvier 1998 par le comité des règles de la Cour fédérale du Canada, conformément à la Loi sur la Cour fédérale, L.R. 1985, ch. F-7, par. 46(5). — Document parlementaire n° 8560-361-620. (*Conformément à l'article 32(5) du Règlement, renvoi en permanence au Comité permanent de la justice et des droits de la personne*)

#### DÉLIBÉRATIONS SUR LA MOTION D'AJOURNEMENT

À 18h27, du consentement unanime, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée.

Après débat, la motion est réputée agréée.

#### AJOURNEMENT

À 18h33, le Président suppléant ajourne la Chambre jusqu'à demain, à 10h00, conformément à l'article 24(1) du Règlement.